

TERRITOIRE INDIEN RÉSERVÉ POUR L'ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS

Heureux résultats de la coopération entre le ministère des Affaires des sauvages et la Commission de l'établissement des soldats en vue de l'utilisation des terres non cultivées.

Il y a sur les réserves des sauvages d'immenses étendues de terre cultivable, surtout dans les provinces de l'Ouest, qui jusqu'ici n'ont pas été cultivées. Le ministre a compris que le temps était venu de formuler un plan d'action en vertu duquel on pourrait utiliser ces terres et en conséquence, on présenta au printemps dernier une législation autorisant le gouvernement à louer ces terres pour la culture ou pour le pâturage et cela sans ou avec le consentement des sauvages.

Comme résultat de cette loi, nous dit un rapport du ministère des Affaires des sauvages, dans les nombreux cas où les réserves sont trop étendues pour être cultivées par les sauvages qui y résident, ou lorsque pour d'autres raisons les sauvages ont refusé ou négligé de cultiver leurs terres, les parties non cultivées ont été louées à des cultivateurs ou des éleveurs blancs, et ainsi une grande étendue de terre est devenue productive alors que, si cette mesure n'avait pas été prise, elle serait demeurée improductive.

Les terres réservées jusqu'ici aux sauvages constituent une des sources qui contribuent largement à l'établissement des soldats. Le ministère des Affaires des sauvages n'a pas hésité à prendre des mesures efficaces en collaboration avec la Commission d'établissement des soldats pour mettre ces terres à la disposition de la dite Commission.

Presque toutes les terres indiennes ainsi libérées ont été mises à la disposition de la Commission du rétablissement des soldats, et on prend actuellement des mesures pour obtenir des sauvages la libération de nouvelles étendues de terre considérées propres à l'établissement des soldats. L'estimation de ces terres est actuellement faite par des représentants conjoints de la Commission et du ministère en question. Il va sans dire que les intérêts des Indiens sont sauvegardés dans ces transactions, et dans chaque cas on leur accorde la pleine valeur de leurs terres.

PRODUCTION INTENSIVE.

Dans les provinces de l'Ouest, le ministère a fait une campagne vigoureuse en faveur de la production intensive. Un trait particulier de cette campagne a été l'établissement de fermes du gouverne-

ment pour la production intensive aux réserves du Sang, des Pieds Noirs, de Muscowpetung, des lacs Croches et de l'Assiniboine. Ces fermes comprennent en tout une étendue de 29,448 acres et sont outillées d'instruments aratoires modernes.

Le ministère a pu encore, grâce à cette législation, accorder des baux de pâturage et de culture dans les provinces de l'Ouest. Le nombre de ces baux a été très considérable. L'étendue ainsi louée comprend en tout environ 255,000 acres.

Au cours de l'été de 1918, il y a eu une disette sérieuse de fourrage pour bestiaux dans l'Alberta. Le ministère a réussi à trouver environ 30,000 tonnes de foin dans la partie nord de la province, et on estime à 15,000 le nombre de têtes de bétail qui ont été ainsi sauvées. Une grande partie de ce foin n'avait pas été fauché auparavant.

Dans l'Ontario, un représentant du gouvernement est employé à visiter les diverses réserves en vue d'y contrôler la culture faite par les sauvages qu'il renseigne au besoin. Sur les réserves on fait des assemblées pour la production intensive; on y fait aussi des expositions et des exhibitions de produits agricoles et maraîchers, et on y prend toutes les mesures voulues pour encourager les Indiens et leur rendre l'agriculture attrayante.

On s'efforce actuellement dans toutes les parties du Dominion, de développer les réserves et de mettre leurs ressources en valeur. On a pris des mesures énergiques pour encourager les sauvages à faire de la culture et pour les instruire des méthodes agricoles modernes.

Le ministère applique la loi de l'établissement des soldats en ce qu'elle a trait aux soldats Indiens réformés qui nécessairement en bénéficient. On les encourage à se donner à l'agriculture en leur octroyant des concessions de terre appartenant à la bande dont ils sont alliés.

On verra par ce qui précède que le gouvernement est décidé de ne pas négliger la mise en valeur des terres réservées jusqu'ici aux sauvages et qu'il prend actuellement les mesures nécessaires pour la poursuite de cette politique.

LES FORCES HYDRAULIQUES DE LA PROVINCE DU PACIFIQUE FONT L'OBJET D'UN RAPPORT

La Commission de conservation évalue à 3,000,000 de chevaux-vapeur (24 heures), la richesse disponible de force hydraulique en Colombie-Britannique.

ÉVALUATION MODÉRÉE.

Le rapport sur les forces hydrauliques de la Colombie-Britannique, que la Commission de conservation est à la veille de publier, fixe à 3,000,000 de chevaux-vapeur (24 heures), en chiffres ronds, la richesse de cette province en énergie hydraulique.

Ce rapport complète la série dont la Commission a commencé la publication en 1910. L'enquête sur les ressources hydrauliques de la Colombie-Britannique, dont ce rapport est le résultat, fut commencée en 1911.

DIFFICULTÉ DE L'EXPLORATION.

Relativement aux difficultés rencontrées dans la recherche des renseignements recueillis, et à la situation de la province pour ce qui concerne l'énergie hydraulique, le rapport s'exprime comme suit:

"La saison favorable à une exploration des forces hydrauliques, semblable à celle qui fut faite en Colombie-Britannique, est relativement courte. L'une des plus grandes difficultés consiste en ceci qu'il est presque impossible de ne pas surévaluer la force hydraulique ordinaire d'un courant observé alors que l'eau est haute. Les jeunes ingénieurs sont impressionnés par la quantité d'eau qui descend les rivières; ils n'ont pas eu l'avantage d'observer les mêmes courants à l'eau basse, et ils n'ont pas toujours l'expérience d'avoir mesuré des rivières semblables pour tempérer leur jugement.

CONDITIONS HYDRAULIQUES UNIQUES.

"Les conditions affectant les forces hydrauliques dans cette province sont uniques, et ne correspondent pas à celles qui existent dans d'autres parties du Canada. Ceci est particulièrement vrai de la partie continentale de la côte du Pacifique. C'est un fait remarquable que les forces hydrauliques de la côte de la Colombie-Britannique, qui peuvent paraître insignifiantes à un observateur peu averti, peuvent cependant, si elles sont complètement et économiquement exploitées, produire plusieurs fois autant d'énergie que les courants d'un volume analogue dans l'est du Canada. La fonte des glaciers et des champs de neige, et les fréquentes pluies torrentielles, constituent des facteurs uniques qui peuvent contribuer à augmenter la puissance de ces cours d'eau, pourvu que des réservoirs suffisants soient établis pour en tirer partie. Ce sont là des conditions qui, par ailleurs, rendent particulièrement nécessaires un examen scientifique attentif et l'emploi d'experts dans l'exploitation de ces forces hydrauliques."

TABLEAUX DES FORCES HYDRAULIQUES.

Des tableaux, qui résument les renseignements touchant les forces hydrauliques, sont inclus dans le rapport qui s'exprime comme suit à leur sujet:

"A cause de la topographie de la Colombie-Britannique et de la partie relativement peu considérable de son territoire, couvert jusqu'ici par des explorations topographiques et hydrauliques, il est pratiquement impossible de faire une évaluation, même approximative, de ses potentialités hydrauliques. La source et l'embouchure de bien des cours d'eau sont inconnues. Dans ces cas les statistiques ne servent tout au plus qu'à donner une idée approximative d'une puissance possible.

Les tableaux contiennent des statistiques résumant les renseignements relatifs aux forces hydrauliques. Il n'était

LA COMMISSION DES ACHATS DE GUERRE EN-COURAGE SES CLIENTS À FAVORISER LES LIGNES NATIONALES

Elle publie le procès-verbal d'une de ses séances au sujet de transport du fret et de l'envoi des dépêches.

La Commission des achats de guerre publie l'extrait suivant du procès-verbal d'une de ses séances et demande à ses clients d'utiliser les lignes télégraphiques et les chemins de fer du gouvernement:

"C'est le désir du gouvernement que, en autant que la chose soit possible, le transport du fret et l'envoi des dépêches soient faits par les lignes nationales afin que le public puisse profiter de l'accroissement du volume des affaires. En conséquence, dans la mesure de notre contrôle, l'envoi des dépêches par les lignes du Great North-western et le transport du fret par les chemins de fer nationaux seront très appréciés."

RÉPARATIONS AUX QUAIS.

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, vendredi, le 25 juillet 1919, des soumissions pour des réparations au quai de Sidney, à la bouée et la culée de Robert's Bay, ainsi que des réparations au quai de Saanichton, le tout dans le district de Nanaimo, C.-B., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur l'enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour réparation aux quais de Sidney, Robert's Bay et Saanichton, C.-B."

On peut consulter les plans et devis et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, Ottawa, au bureau de l'ingénieur de district à Victoria, C.-B., aux bureaux de poste de Vancouver, C.-B., Sidney, C.-B., et Turgosse, C.-B.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 p.c. du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque chartrée, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèques pour compléter le montant.

On peut se procurer au bureau de l'architecte en chef du ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chèque de banque accepté pour la somme de \$10, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

pas pratique d'indiquer en détail les informations qui ont servi de bases aux tableaux, mais tous les renseignements disponibles ont été utilisés. On s'est efforcé de faire des évaluations modérées, et les totaux, pour la province, basés sur les estimés des tableaux, ne peuvent être comparés avec les évaluations faites pour d'autres vastes territoires, que si l'on tient compte de la nature prudente de nos évaluations. Les quantités évaluées sont sur la base de 24 chevaux, à 80 pour 100 d'efficacité. Si l'on compare avec d'autres évaluations donnant les quantités théoriques, alors nos évaluations doivent être augmentées de 25 pour 100.

Le rapport fixe à 610,000 chevaux (24 heures) la force hydraulique de la rivière Columbia et de ses tributaires; à 740,000 chevaux, celle de la rivière Fraser, et de ses tributaires. Il accorde 270,000 chevaux au cours d'eau de l'île Vancouver, 650,000 au cours d'eau de la côte continentale et des îles côtières et 250,000 chevaux à la rivière Mackenzie et ses tributaires. En chiffres ronds, y compris 400,000 chevaux non inclus dans les estimés ci-dessus, parce que des raisons économiques s'opposent à leur exploitation d'ici longtemps, le total des forces hydrauliques de la province est évalué à 3,000,000 de chevaux, en chiffres ronds.

LA RÉPONSE DES PUISSANCES AUX ALLEMANDS

[Suite de la page 9.]

L'OCCUPATION MILITAIRE.

Des forces armées des Alliés continueront à occuper le territoire allemand pour garantir l'exécution du traité.

Un corps civil, qui sera connu sous le nom de "Commission supérieure, interalliée de la vallée du Rhin," sera constituée. Elle comprendra quatre membres représentant la Belgique, la France, l'Angleterre et les États-Unis, elle aura des pouvoirs exécutifs et ses membres jouiront des privilèges et des immunités diplomatiques.

L'administration civile restera entre les mains des autorités allemandes, sous la loi allemande, sauf dans la mesure où la Commission jugera nécessaire de modifier cet état de chose. Les Alliés conservent le droit de réquisition en nature et de demander des services. L'Allemagne sera responsable des dépenses de l'occupation et de la Commission supérieure.

L'Allemagne se chargera de mettre à la disposition des troupes alliées les

PRONOSTICS DE LA RÉCOLTE DES FRUITS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

De toutes les parties de la Colombie-Britannique nous arrivent des rapports satisfaisants au sujet de la récolte des fruits. On estime que le rendement dans la province excédera de 30 pour cent celui de 1918; un grand nombre de jeunes arbres étant productifs cette année et les vieux arbres semblent ajouter à leur rendement des années dernières. En général les cultivateurs portent plus d'intérêt à l'arrosage de leurs arbres fruitiers, et, par suite, la qualité des fruits sera de beaucoup améliorée. Ces nouvelles encourageantes sont données par le Bureau d'Immigration et de Colonisation de Winnipeg.

établissements militaires et l'accommodation désirés. Le personnel des transports, du télégraphe et de la poste obéira aux ordres qui lui seront donnés au nom du commandant en chef, conformément à certaines dispositions de détail.

La Commission supérieure aura le droit de déclarer l'état de siège, quand elle le jugera nécessaire, dans n'importe quelle partie ou dans l'ensemble du territoire occupé.